

DECRET N° 85-463 du 20 Novembre 1985

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et de
la Statistique de l'intérim du Camara-
de Hospice ANTONIO, Ministre des Fi-
nances et de l'Economie pour compter
du 18 Novembre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE

Article 1er.- Pour compter du 18 Novembre 1977, le Camarade Zul-
Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique est chargé de l'intérim du
Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Cama-
rade Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Novembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MFE-MPS 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-